

<http://lyc-george-sand-la-chatre.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2258>



Travailler à l'étranger en contrat V.I.E

- Archives du Blog - Que sont-ils devenus ? -

Date de mise en ligne : vendredi 18 juillet 2014

Copyright © Lycée George-Sand La Châtre - Tous droits réservés

Dans ce petit (!) article, je vous présente une opportunité alléchante pour ceux qui souhaiteraient partir travailler à l'étranger en évitant un maximum de difficultés.

Ayant fini mes études d'informatique, j'ai voulu partir travailler à l'étranger et j'ai découvert les contrats V.I.E (le volontariat international en entreprise).

Qu'est-ce que le V.I.E ?

Le V.I.E est un contrat réservé aux jeunes qui leur permet de travailler à l'étranger.

Quelles sont les conditions pour être candidat ?

Pour pouvoir prétendre au V.I.E, les candidats doivent être de nationalité française ou européenne et âgés de 18 ans minimum et 28 ans maximum. Par ailleurs, les candidats doivent disposer d'un casier judiciaire vierge, jouir de leurs droits civiques et être en règle avec les obligations de service national de leur pays.

Quelle rémunération pour le volontaire ?

Le volontaire international reçoit une indemnité mensuelle qui varie selon le pays. Elle se compose d'une part fixe de 660 euros et d'une part variable (en fonction du taux de change, du niveau de prix...). Cette rémunération comprend la couverture sociale, est exonérée de charges sociales et n'est pas imposable. Pendant le contrat, le volontaire international acquiert des droits à la retraite mais pas aux indemnités chômage.

Quel contrat pendant la mission ?

La durée du Volontariat international est comprise entre 6 mois et 2 ans. C'est une activité à temps plein qui exclut toute autre activité rémunérée, publique ou privée. Les congés sont calculés sur la base de 2,5 jours de congés par mois de travail. La rupture du V.I.E est possible en cas de justification d'une activité professionnelle, mais un préavis de 3 mois doit être respecté. Juridiquement, le volontaire bénéficie d'un contrat public et se place sous la tutelle administrative de la mission économique du pays en question.

Quels avantages pour les entreprises ?

Les entreprises qui utilisent des V.I.E n'ont pas à s'occuper de la gestion administrative et juridique de ces contrats à l'étranger. Celle-ci échoit à Ubifrance, un organisme public spécialisé. En plus des aides publiques disponibles, le V.I.E coûte bien moins cher à l'entreprise qu'un contrat d'expatriation classique.

Qui est UBIFRANCE ?

Allez voir ce site <http://www.ubifrance.fr/default.html>

Mais en bref, c'est l'organisme qui s'occupe des V.I.E, contrat, paie...

Comment peut-on trouver un V.I.E ?

La seule chose à faire pour avoir un V.I.E est de trouver l'entreprise qui en propose. Pour cela plusieurs solutions sont envisageables.

- La plus facile (pour les fainéants) :

Chercher dans vos contacts si vous connaissez quelqu'un qui a effectué un V.I.E et essayez de se faire pistonner, si un poste en V.I.E est ouvert (peu de chance que ça marche, mais il faut tout essayer)

- La solution la plus courante est de passer par le site CIVIWEB : <https://www.civiweb.com/FR/index.aspx>

Ce site répertorie un grand nombre d'offre d'emploi en V.I.E, et vous permet d'y postuler. Vous pouvez effectuer des recherches par type de travail et par continent. Vous pouvez également visualiser la liste de certaines sociétés qui en proposent, et ainsi envoyer des candidatures spontanées.

- La dernière solution, qui n'est pas la plus simple, est de chercher des entreprises françaises qui ont des agences à l'étranger et d'envoyer une candidature spontanée.

N'oubliez pas de préparer votre CV et lettre de motivation en Anglais :)

Est-ce une démarche rapide ?

Cette recherche d'emploi peut être très longue. Il y a très peu d'offre par rapport à la demande. La concurrence est rude. Il faut être patient et persévérer

La recherche d'emploi est plus ou moins longue selon les personnes. Cela dépend de vos compétences et de votre chance.

Pour ma part, j'avais le choix entre deux sociétés, l'une grâce à l'aide d'un ami (piston) et pour l'autre, ma candidature était retenue, mais dans les deux cas, il a fallu plus d'un mois pour avoir une réponse définitive. Il m'a fallu 4 mois depuis le début de mes recherches jusqu'à la signature du contrat avec ma nouvelle société.

Une fois que vous avez trouvé l'entreprise, vous devez encore attendre 3 mois. Ce temps est dû aux démarches administratives que l'entreprise doit effectuer pour vous embaucher et vous envoyer à l'étranger. En gros, c'est l'attente de votre visa de travail.

Donc, si vous voulez faire un V.I.E au mois de janvier, dépêchez-vous de commencer vos recherches.

Quel est le processus de recrutement ?

Cela dépend des sociétés mais ça ne change pas trop des processus de recrutement habituels: CV et lettre de motivation, entretien téléphonique, un ou deux entretiens de visu.

L'entretien n'est pas obligatoirement en anglais. En tout cas, ceux que je connais et moi y compris, avons eu des entretiens en français. Bien sûr, il y a une partie en anglais pour évaluer le niveau, mais pour ma part, ce n'étaient pas des questions extraordinaires. Et heureusement, car vu mon niveau d'anglais, ça aurait été catastrophique (vous pouvez le demander à M. Lécivain, il confirmera)

Les sociétés ne cherchent pas forcément quelqu'un de bilingue. Donc tout le monde a sa chance. Il faut montrer que vous êtes motivé, même si cela ne suffit pas toujours.

Comment cela se déroule une fois embauché ?

Une fois embauché, c'est là que tout se complique et que vous serez mis à rude épreuve !!!

Non, je rigole ! Vous devez juste fournir des documents pour élaborer un dossier pour le contrat V.I.E.

- La photocopie lisible (scannée) des 10 premières pages du passeport. Le passeport doit être en cours de validité pour une période couvrant 6 mois après la fin de la mission.

- Un curriculum vitae, rédigé en anglais

- Copies des diplômes ou attestations de réussite ou certificat de l'école précisant la date de délibération du Jury.

- Attestations ou conventions se rapportant aux stages ou emplois effectués, (expérience d'au moins 52 semaines à temps complet requise pour la délivrance des visas « Trainee »), comportant les dates de début et de fin et précisant s'il s'agissait d'une activité à plein temps ou à mi-temps. Seuls les documents comportant la mention à plein temps ou à mi-temps seront recevables.

- Attestations ou diplômes de langue (exemples TOEIC ou TOEFL) ou tout autre document fourni par une école ou une université. Celui-ci est optionnel, car si vous ne l'avez pas vous passerez un test téléphonique avec UBIFRANCE pour évaluer votre niveau et vous autoriser à partir. Apparemment le test n'est pas compliqué car le but

n'est pas de vous saquer.

Que dois-je payer à l'étranger ?

Cela dépend des sociétés. Vous pouvez tout aussi bien être dorloté (ce qui doit, je pense, ne jamais arriver) ou être livré à vous-même (beaucoup plus excitant n'est-ce pas ?).

Les billets d'avions sont fournis par la société. Pour ma part ils me feront revenir tous les 6 mois en France à leurs frais.

D'autres avantages sont possibles (les plus courants) :

- le paiement de votre appartement (mais qui engendre une réduction sur le salaire)
- une voiture de fonction
- un téléphone ou pc portable

Pour ma part je n'aurai rien de mis à ma disposition. En gros c'est l'aventure :)

Et la rémunération alors ?

Vous l'attendiez cette rubrique, bande de vénaux !

La rémunération est fixe, peu importe votre travail. La rémunération est régie par UBIFRANCE qui est une société tiers qui s'occupe de tous les contrats V.I.E. Les salaires sont imposés par ville ou pays.

Voici la page pour avoir un aperçu des salaires : <https://www.civiweb.com/FR/mon-espace-perso/mon-statut/bareme-indemnites.aspx>

Pour les personnes qui estiment ne pas être assez payées, les augmentations sont faites sous forme de primes (en tout cas de ce que j'en ai entendu dire) ; ce sont des choses à voir avec sa société

Mais ne soyez pas trop cupide :D l'expérience est déjà une belle récompense

Conclusion pour ne rien dire

Voici une des nombreuses solutions qui vous permettra de partir à l'étranger, d'améliorer une langue, apprendre de nouvelles cultures, voir de nouveaux paysages, se faire des amis internationaux (ou plus si affinité...) **Une chance à ne pas louper !!!!**

J'espère que tout cela vous aura inspiré ; n'hésitez pas à me poser des questions, j'y répondrais avec plaisir

Une autre solution qui est de plus en plus répandue est le WOOFING (pour les désireux d'aventure), mais je laisserai une autre personne en parler. Cela ne vous empêche pas de vous renseigner :)